

Année 2022

Rapport annuel d'activités



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



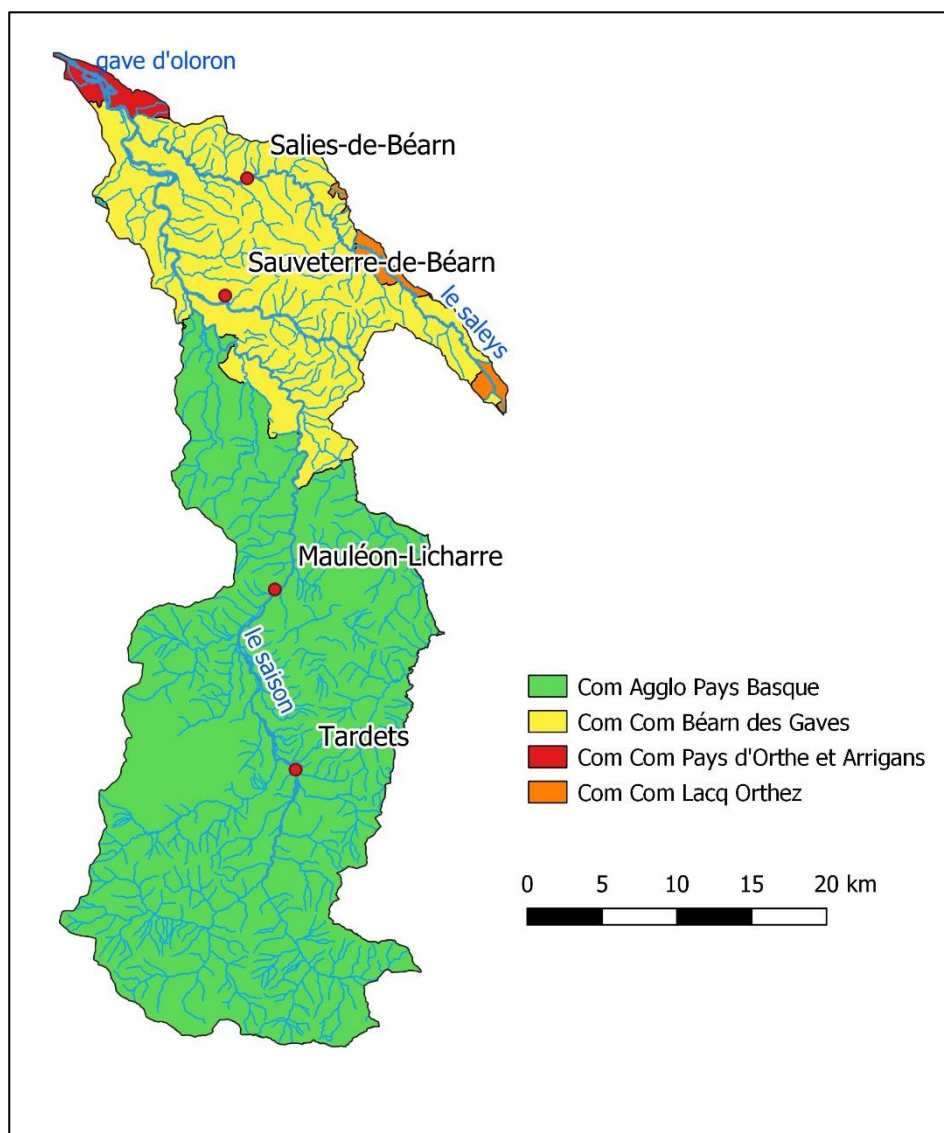
Sommaire

1. Rappel des moyens techniques et humains 2022 et du contexte d'intervention	4
1.1. Périmètre d'intervention	4
1.2. Délégués titulaires et Bureau	5
1.3. Moyens humains en 2022 au SIGOM : organigramme.....	5
1.4. Contexte d'intervention.....	6
2. Bilan d'exécution des missions.....	6
2.1. Bilan financier	6
2.2. Suivi de la réalisation des travaux.....	7
2.3. Contacts avec les partenaires et sensibilisation	10
2.4. Bilan des autres missions et objectifs de l'année	11
2.4.1. Suivi des études réalisées par des prestataires	11
2.4.2. Systèmes d'endiguement.....	16
2.4.3. Contrat d'apprentissage pour l'animation foncière des zones inondables	16
3. Retour sur la crue de janvier 2022.....	17
4. Natura 2000 Le Saison.....	24
4.1. Mise en œuvre du PAEC sur le territoire	24
4.2. Contrat Natura 2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique »	26
4.3. Projet de création d'une exposition itinérante NATURA 2000 - kakémonos.....	27
4.4. Partenariat avec le CEN NA pour les actions d'étude et de conservation du Desmans des Pyrénées.....	28
5. Propositions d'actions pour 2023.....	29

1. Rappel des moyens techniques et humains 2022 et du contexte d'intervention

1.1. Périmètre d'intervention

	Total territoire concerné par BV
Superficie	Env 1 000 km ² (+ 80 km ² de karst)
Population	28 076
Nombre de communes	91
Principales communes	Salies-de-Béarn, Mauléon-Licharre, Sauveterre-de-Béarn, Tardets-Sorholus
Linéaires de cours d'eau principaux (linéaire > 5 km)	
BV Saleys	65 km
s/BV Gave d'Oloron	150 km
BV Saison	350 km
	Total linéaire CARTHAGE : 1600 km
Situation administrative :	
Saleys :	Non domanial
Saison :	Non domanial jusqu'à Osserain-Rivareyte puis domanial jusqu'à la confluence avec le Gave d'Oloron
Gave d'Oloron :	Domanial (affluents non domaniaux)



1.2. Délégués titulaires et Bureau

Délégués de la CAPB : Olivier BARTAK, Maitena CASSAING, Véronique COLAS, Jérôme DACHARY, Daniel DARASPE, Patrick ETCHEBEHERE, Johaïne ETCHEMENDY, Lydia LAGARONNE, Bernard LOUGAROT, Jean-Claude MINVIELLE Marie-Christine ORABE, Pierre POURRILLOU, Auguste QUEHEILLE, Sauveur URRUTIAGUER, Pantxika UTHURRIAGUE.

Délégués de la CCBG : Daniel ARRIBERE, Patrick BALESTA remplacé par Jérôme MILHET, Nicolas BENEGUI, Thierry CABANNE, Arnaud DUPOUEY, Hubert FRANÇAIS, Jean HOURQUEBIE, Philippe LABACHE, Daniel LAFOURCADE, Maryvonne LAGARONNE, Raymond LIBANTE, Germain SALLENAVE, Sébastien SAPHORES.

Délégués de la CCLO : Philippe ARRIAU, Guy ROMAIN remplacé par Francis LARROQUE

Délégués de la CCPOA : Stéphane COLLIN

Nouveau bureau élu en comité syndical du 22 novembre 2022 :

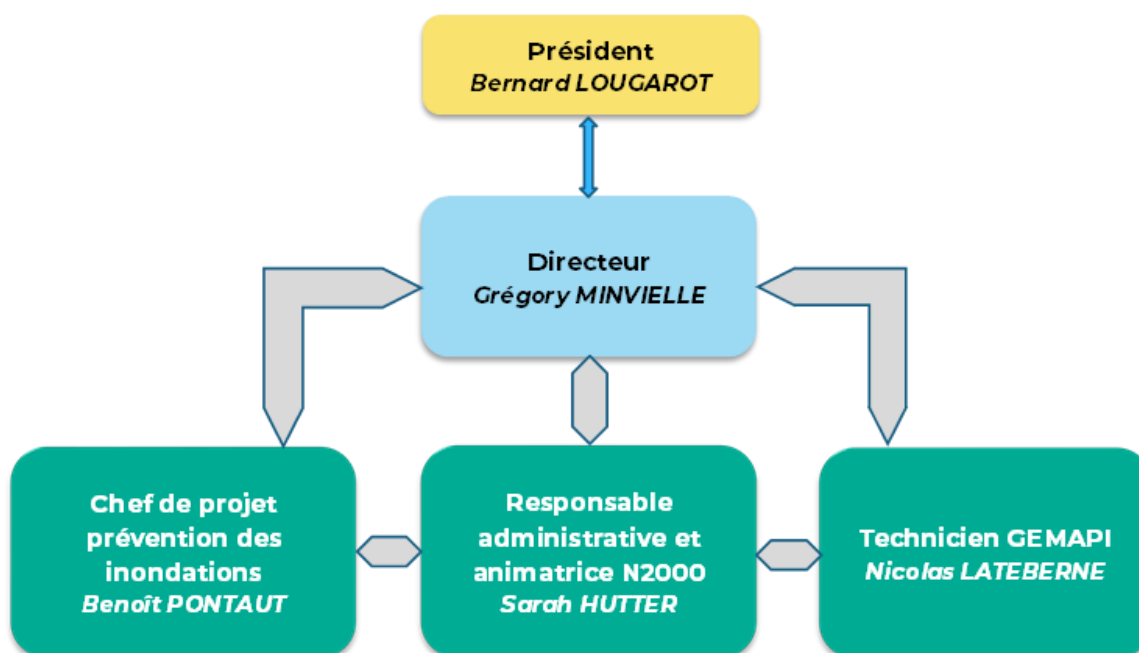
Président : Bernard LOUGAROT

1^{er} Vice-Président : Philippe LABACHE

2^{ème} Vice-Président : Arnaud DUPOUEY

Membres : Daniel ARRIBERE, Philippe ARRIAU, Johaïne ETCHEMENDY, Daniel LAFOURCADE, Lydia LAGARONNE, Jean-Claude MINVIELLE, Guy ROMAIN.

1.3. Moyens humains en 2022 au SIGOM : organigramme



A l'équipe en place s'est ajoutée une apprentie en licence pro « Forêt, gestion et préservation de la ressource en eau » jusqu'au 31 août 2022.

1.4. Contexte d'intervention

Dans la continuité des années précédentes, les interventions du SIGOM en matière de suivi et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques s'inscrivent dans le contexte suivant :

- PPG du bassin du Saison, validé en 2015
- PPG du Gave d'Oloron aval, validé en 2015
- PPG du bassin du Saleys, validé en 2017
- DIG Warsmann 2021 pour les travaux de restauration des écoulements
- DIG du bassin du Saison déposée fin octobre 2020 au guichet unique pour instruction, accusé réception le 30 mars 2021 après consolidation du dossier. **L'arrêté définitif a été publié le 7 avril 2022.**

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par :

- La crue du 10 janvier, un mois après celle de décembre 2021
- Un étiage précoce et particulièrement sévère sur l'ensemble des cours d'eau
- Le départ du directeur Raphaël ROY en avril, le recrutement de Benoît PONTAUT en juillet et la réorganisation des services.

2. Bilan d'exécution des missions

2.1. Bilan financier

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Dépenses	372 115,72	Dépenses	304 949,77
Recettes	339 809,42	Recettes	320 941,71
Résultat de l'exercice	-32 306,30	Résultat de l'exercice	15 991,94
Résultat antérieur reporté (N -1)	151 947,57	Résultat antérieur reporté (N - 1)	237 300,43
<i>Résultat final à affecter</i>	119 641,27	<i>Résultat final à affecter</i>	253 292,37

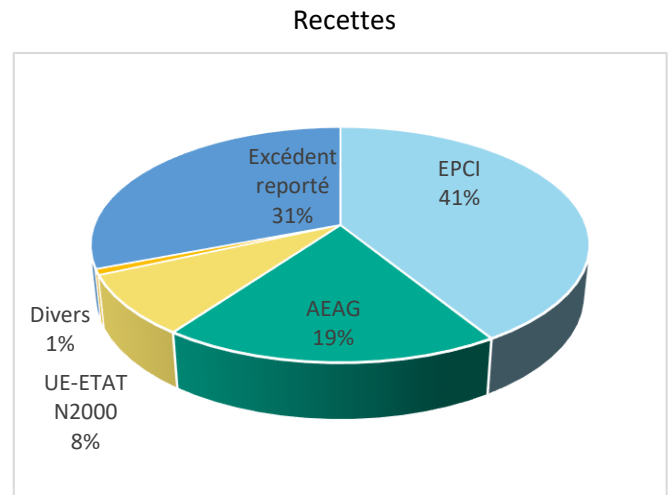
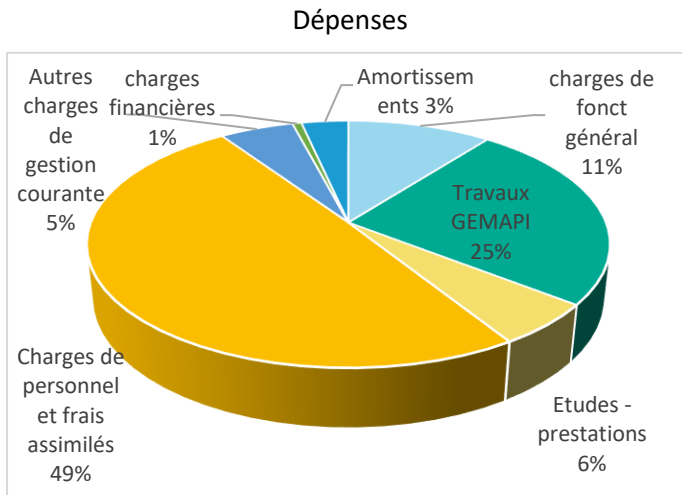
Résultat de l'exercice 2022 : - 16 314,36 €

Résultat de clôture 2022 : 372 933,64 €

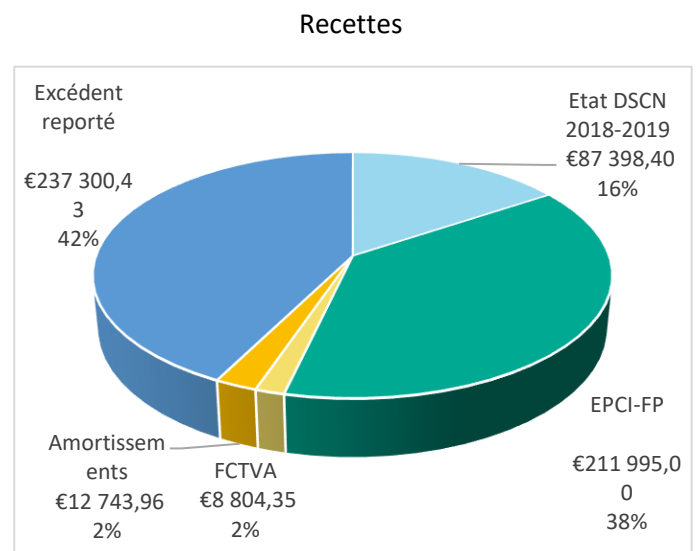
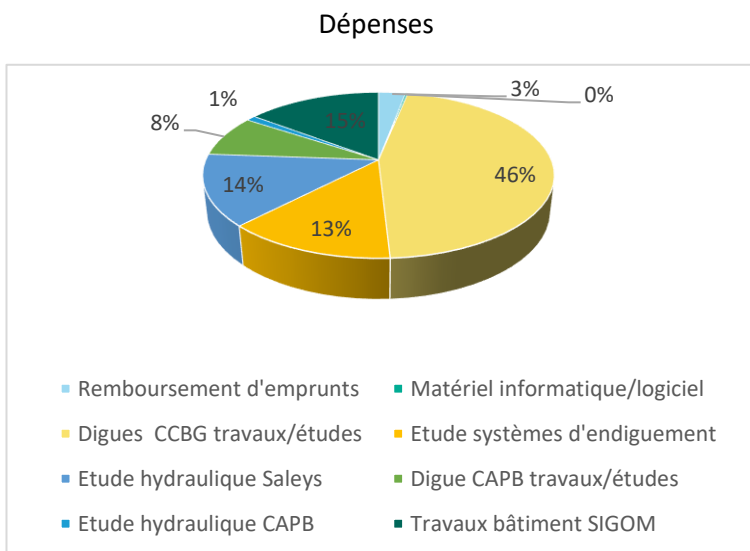
Contribution des EPCI-FP

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
CAPB	103 025 €	106 506 €	209 531 €
CCBG	84 008 €	105 489 €	189 497 €
CCLO	10 575 €		10 575 €
CCPOA	4 875 €		4 875 €
TOTAL	202 483 €	211 995 €	414 478 €

Section de fonctionnement :



Section d'investissement :



2.2. Suivi de la réalisation des travaux

Les travaux de gestion de la végétation et des embâcles ont eu lieu sur les sites suivants :

- Le Beigmau à Salies-de-Béarn
- Le Saleys à Audaux et à l'Hôpital d'Orion
- Le Gave du Saison à Alos, Tardets, Ossas-Suhare et Trois-Villes
- Le Gave du Larrau
- Les sites des 3 digues gérées par le SIGOM

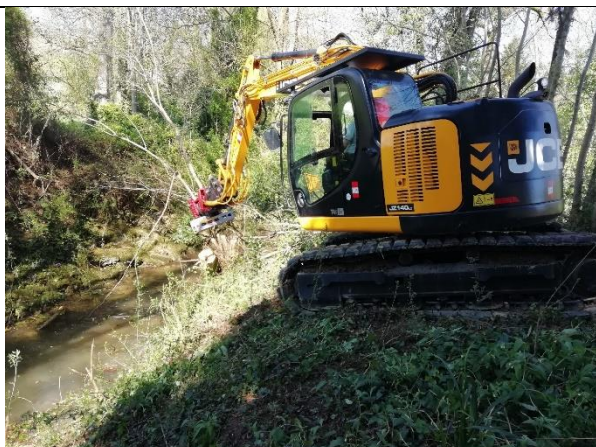
Un chantier de gestion d'atterrissements a été mené :

- Sur la commune d'Osserain-Rivareyte (enlèvement de matériaux)
- Sur la commune d'Escos (dépôt des matériaux prélevés dans une zone d'érosion)

Les travaux de prévention des inondations ont eu lieu sur les sites suivants :

- Dignes de Castagnède et de Licq
- Tardets, quartier Gamette (mise en sécurité pendant la crue)

Types de travaux	Montant TTC
Gestion sélective de la végétation et des embâcles	66 583,68
Gestion atterrissements et réouverture bras de crues	33 195,42
Prévention des inondations, sécurisation	108 983,86
TOTAL	208 762,96



Gestion de la végétation sur le Saleys et le Beigmau



Gestion de la végétation à Ossas et à Larrau



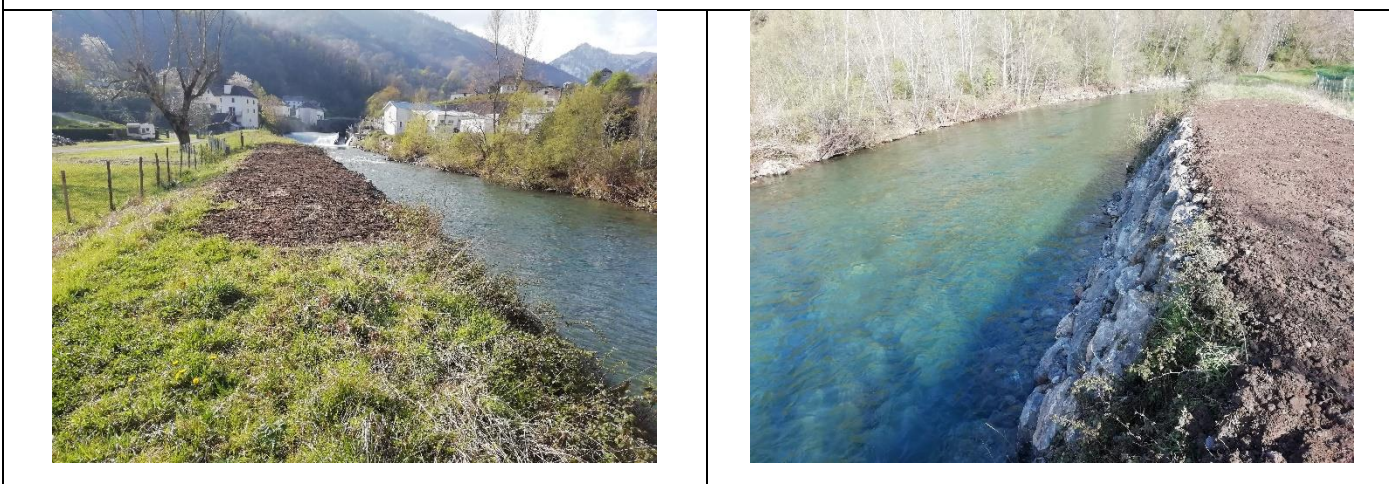
Gestion des atterrissements à Osserain (enlèvement)



Gestion des atterrissements à Escos (dépôt)



Digue de Castagnède



Digue de Licq

2.3. Contacts avec les partenaires et sensibilisation

Les techniciens du SIGOM sont régulièrement sollicités par des élus/riverains concernant des questions liées à la gestion des cours d'eau : érosion de berges, gestion de la ripisylve, des embâcles, traitement des atterrissements.

Les visites de terrain et rencontres sont autant d'occasions de rappeler les bonnes pratiques liées à l'entretien du cours d'eau et les principes de la loi sur l'eau. Les réponses apportées aux sollicitations sont diverses : conseils pour la gestion de la végétation, aide à l'élaboration de dossier de déclaration pour travaux à l'initiative d'un riverain ou d'une commune, mise en relation avec les services de la police de l'eau ou diagnostic plus poussé en vue de soumettre la demande à l'avis en réunion de bureau du SIGOM. Certaines demandes font l'objet d'une intervention du SIGOM lorsque des enjeux présents sont d'intérêt général. Cela peut se traduire notamment par la proposition d'une étude plus globale de gestion hydraulique du secteur concerné ou par des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

Les réunions de bureau et du comité syndical sont également des instances au cours desquelles les agents du SIGOM font de la sensibilisation à la protection et à la gestion des milieux aquatiques. En 2022 se sont déroulés deux réunions de bureau et cinq comités syndicaux. Les comptes-rendus de réunions du comité syndical sont publiés sur le site du SIGOM www.sigom.fr onglet DOCUMENTS A TELECHARGER.

Le syndicat a également participé à deux événements de sensibilisation destinés au grand public :

- **« Balade en paysage d'éleveurs »** le 17 août à Charre, organisée par la Maison de la Blonde d'Aquitaine: conception en interne de panneaux de communication présentant le SIGOM, le Gave d'Oloron et du Saison (habitats, faune, flore...) et intervention d'un technicien pendant l'évènement.
- **Conférence sur le cycle de l'eau dans la cadre de la semaine du climat** le 12 octobre à Mauléon, organisée par la CAPB: aux côtés de l'Institution Adour et de l'Agence de l'Eau qui présentaient les résultats de l'étude Adour 2050, le Sigom a fait une intervention sur les aspects spécifiques de la GEMAPI et sur les enjeux en termes de biodiversité au travers du réseau Natura 2000.
- **A la suite de l'appel à projets « Valorisons et restaurons les zones inondables »**, deux panneaux ont été commandés à l'entreprise Pic Bois puis installés en décembre dans le parc de Gotein-Libarrenx (photo ci-contre) et à l'entrée du sentier botanique d'Abense-de-Haut. Le visuel a été réalisé par le prestataire Biotope.



2.4. Bilan des autres missions et objectifs de l'année

2.4.1. Suivi des études réalisées par des prestataires

Types d'études	Montant TTC
Etude hydraulique du Saleys	40 074,06
VTA digues post crue	5 640,00
Etudes de dangers digues	25 094,40
Etude système d'endiguement	17 158,04
Etudes MO conception/restauration environnementale	10 401,10
Participation Etude CEN NA Desman des Pyrénées	4 976,40
Etude déplacement camping de Sauveterre	4 200,00
TOTAL	107 544,00

Etude hydraulique d'aménagement du Saleys



L'étude du fonctionnement hydraulique du Saleys s'est achevée en décembre 2022. Cette opération s'inscrit dans la compétence GEMAPI exercée par le SIGOM et s'intègre dans le cadre des actions prévues dans le PPG du Saleys et du PPRI de Salies-de-Béarn pour améliorer la protection contre les inondations et le bon fonctionnement hydraulique du bassin du Saleys.

Entre octobre 2021 et janvier 2022 s'est déroulée la phase de concertation, avec la tenue de cinq ateliers de dialogue territorial. Chaque atelier a rassemblé entre 30 et 50 personnes, élus, acteurs locaux, techniciens... Tous se sont tenus en présentiel, à l'exception du dernier en janvier 2022. Les comptes-rendus ainsi que les diaporamas projetés lors de ces ateliers sont consultables sur le site du SIGOM www.sigom.fr DOCUMENTS A TELECHARGER

Le SIGOM a organisé avec la municipalité de Salies une réunion publique le 27 juin à Salies-de-Béarn qui a réuni une quarantaine de personnes (photo ci-contre).

Rappel des différentes phases de l'étude :

Phase 1 : Etat des lieux du bassin du Saleys

Essentiellement composé de forêts et de terres agricoles, le bassin versant comprend deux agglomérations principales, Salies-de-Béarn et Carresse-Cassaber et une importante carrière en aval. Si la partie amont est restée très boisée, ce qui est une bonne chose pour limiter les risques d'inondation, la commune de Salies a connu une urbanisation importante des coteaux et de la confluence Saleys/Beigmau et une densification des axes de communication. En outre, la présence de nombreux affluents (60 % du BV) augmente le risque d'inondation de la ville avec un temps de réaction très rapide des affluents (de 10 mn à 1h30).

Grâce à un logiciel de modélisation hydraulique, le bureau d'étude a pu représenter sur des photos aériennes les hauteurs d'eau dans les différents quartiers de la ville en fonction des différentes crues : Q100 qui est le débit centennal, comme la crue de juin 2018 (1 chance sur 100 de se produire chaque année), Q50 (débit cinquantennale) et Q10.

Phase 2 : Ouvrages et solutions de protection

Il existe différentes solutions de protection, mais toutes ne sont pas applicables à tous les sites et leur efficacité dépend de multiples facteurs.

Tout d'abord, les solutions d'approche globale : solutions fondées sur la nature, zones de ralentissement dynamique, barrage écrêteurs ; et les solutions d'approche locale comme la suppression de points noirs hydrauliques, les digues et ouvrages annexes et la réduction de la vulnérabilité des bâtiments.

Sur le Saleys, trois sites potentiels de barrages écrêteurs ont été identifiés. Après études et simulations hydrauliques, seuls deux bassins semblent vraiment réduire les zones inondées et/ou limiter la hauteur d'eau dans le bourg de Salies.

En outre, chaque habitant exposé est invité à réduire la vulnérabilité de son habitation : clapets anti-retours, batardeaux, positionner hors d'eau les équipements électriques, aménager une zone refuge à l'étage...

Phase 3 : Instrumentation du Saleys

Les services de l'Etat ont pour projet d'installer une station hydrométrique sous le pont de la voie verte en aval de la confluence avec le Beigmau, afin de mieux quantifier la contribution du Saleys sur le Gave d'Oloron. Les données seront diffusées sur le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/> accessible à tous. Bien que la station soit en aval de Salies, cela permettra d'améliorer les services de vigilance pour la ville.

Au cours de l'automne 2022, indépendamment de l'étude, la société Vortex a installé 2 stations de mesures sur le Saleys, une sur le pont de l'Hôpital d'Orion et une seconde sur le pont de la rocade amont de Salies. Les élus du SIGOM souhaitent contractualiser un abonnement payant à l'une de ces stations.

La prestation d'ARTELIA s'est achevée en décembre 2022. Lors du dernier COPIL le 12 décembre, il a été décidé que la mise en place d'un bassin écrêteur était l'une des solutions à privilégier à ce stade. La première étape est de définir l'emplacement (2 sites sont pressentis). Après une 1ère analyse (techniciens/élus), il est proposé de consulter directement par lots (géotechnique, topographie, étude environnementale, foncier, ...).

L'étude de faisabilité sera lancée dans un second temps, dans le cadre du PAPI Gave d'Oloron.

Lancement d'études de MO conception ou conception/réalisation pour des propositions d'aménagements hydrauliques et de restauration environnementale

Divers épisodes pluvio-orageux ont provoqué en 2014, 2018, 2019 et 2021 des inondations et/ou dégâts sur les communes d'Aussurucq, Gotein Libarrenx, Mauléon-Licharre, Narp, Escos, Osserain et Chéraute.

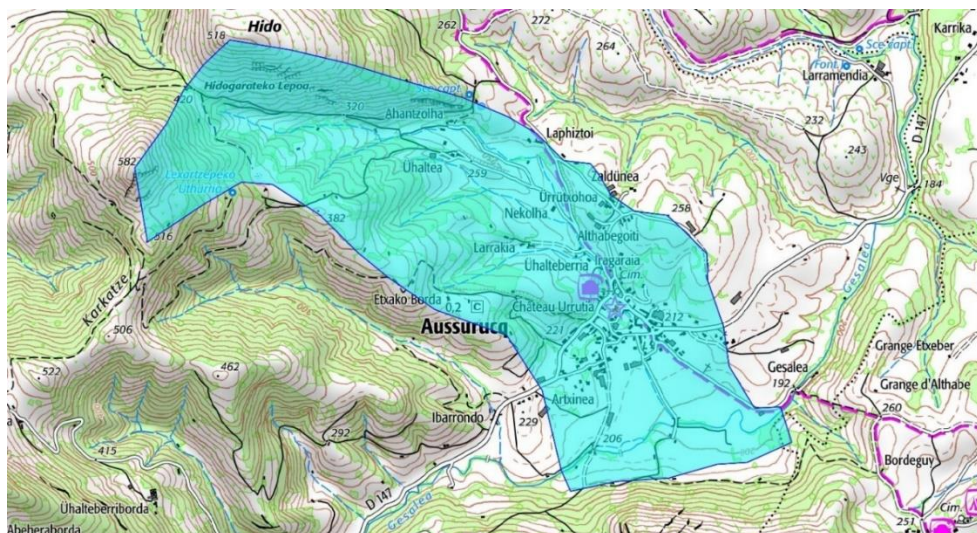
Au regard des risques pour les enjeux humains ou les infrastructures présents, et en tant qu'autorité compétente de la prévention contre les inondations (GEMAPI), le Sigom a décidé d'étudier plusieurs situations problématiques sur son territoire.

Le Sigom est à la recherche notamment :

- De l'amélioration des connaissances et des contraintes hydrauliques,
- de l'identification des éventuels éléments aggravant le bon écoulement des eaux,
- de proposition de solutions (ou d'amélioration de leur définition – certains sites ont fait l'objet d'étude d'esquisse ou d'avant-projet) qui permettraient de combiner amélioration des fonctionnalités écologiques et hydrauliques sur chaque secteur identifié.

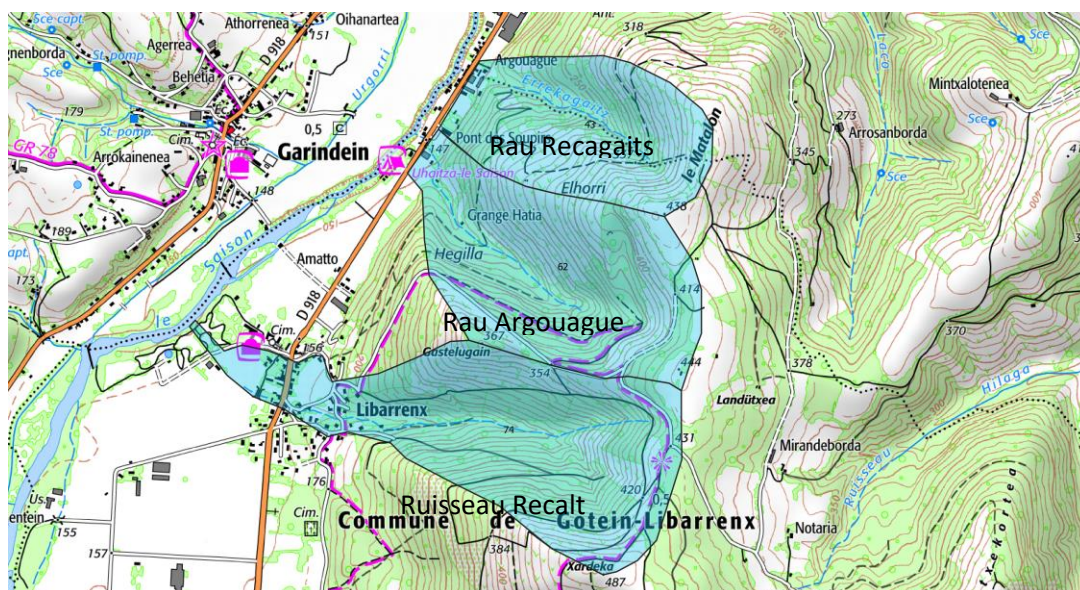
Les cours d'eau et secteurs qui font l'objet de ce marché sont :

Le ruisseau du village d'Aussurucq (affluent rive gauche du Guesalia) – Lot 1



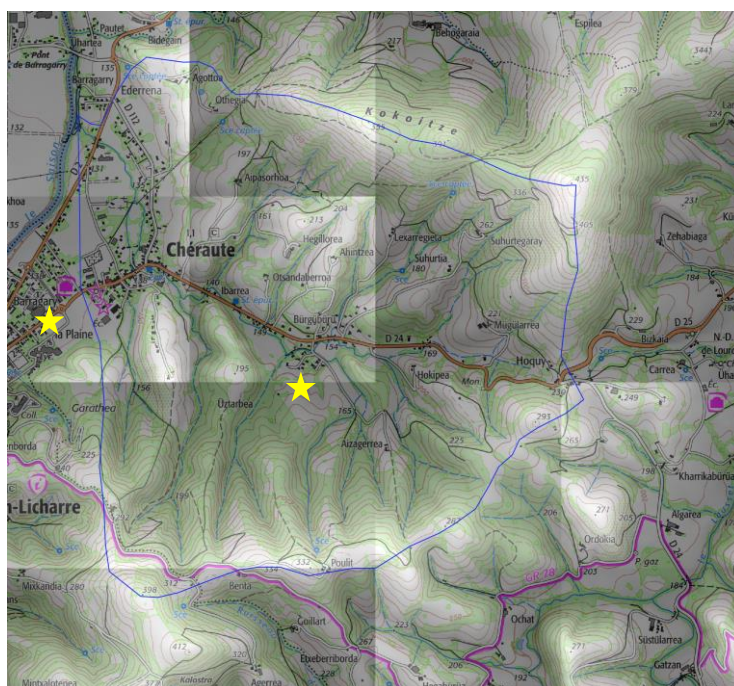
Carte n°1 : Localisation du bassin versant impacté en 2018 (© Scan 25 IGN)

Les 3 ruisseaux de Libarrenx (Recalt, Argouague et Recagais) sur les communes de Gotein-Libarrenx et Mauléon-Licharre – Lot 2



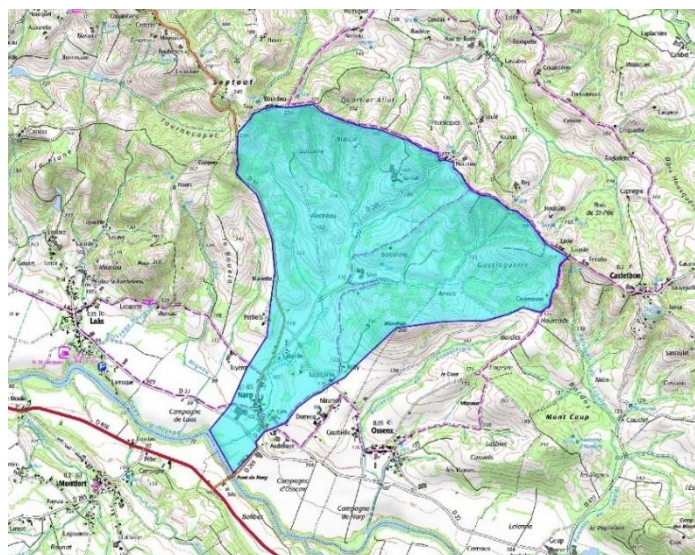
Carte n°2 : Localisation du bassin versant du Ruisseau de Recalt impacté en 2014 (© Scan 25 IGN)

Le Mazère et son affluent l'Ahintz à Chéraute – Lot 3



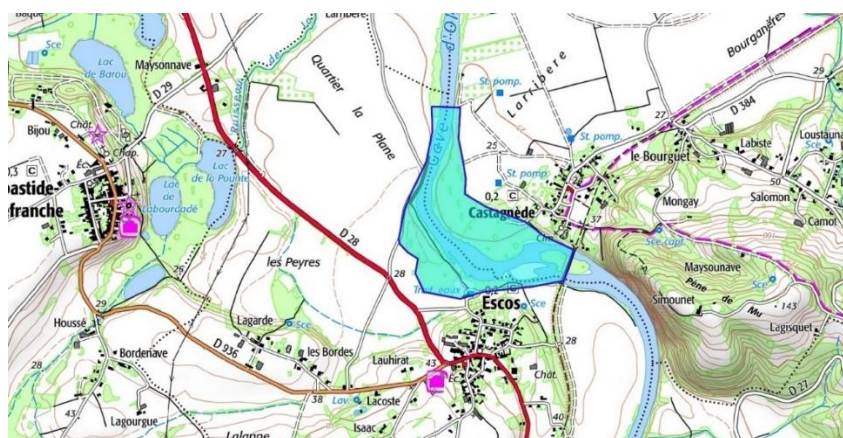
Carte n°3 : Localisation du bassin versant du Mazères impacté en 2008 et 2014 (© Scan 25 IGN)

Le ruisseau du Salié sur la commune de Narp (affluent rive gauche du Gave d'Oloron) – Lot 4



Carte n°4 : Localisation du bassin versant du Salié à Narp (© Scan 25 IGN)

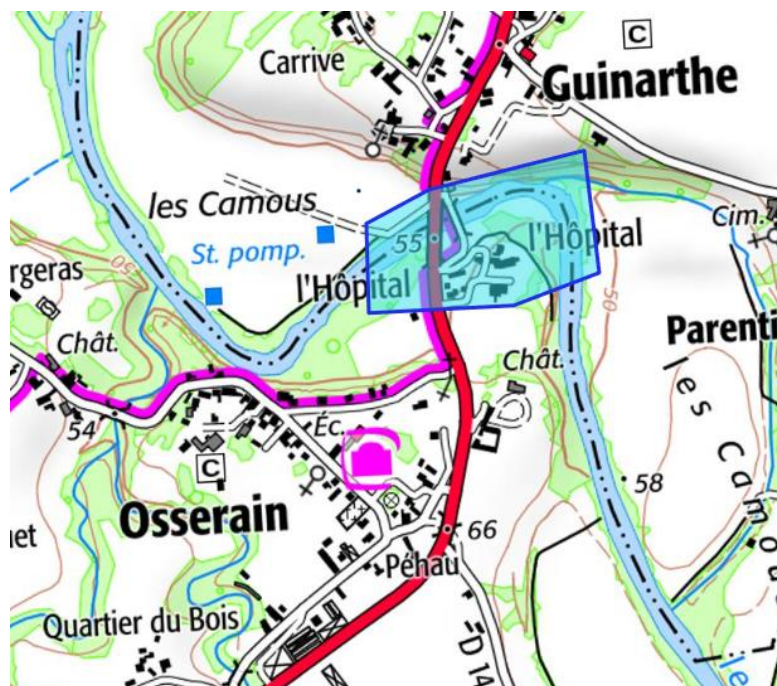
Le Gave d'Oloron à Escos (berge érodée localement) – Lot 5



Carte n°5 : Localisation de la berge/du site sur le Gave d'Oloron à Escos et emprise de la zone d'étude (© Scan 25 IGN)

Le 28 avril 2022, seuls trois lots ont été attribués : Gotein (ARTELIA et Biotope), Narp et Escos (SCE) ; les autres étant infructueux.

Une nouvelle consultation a donc été mise en ligne le 20 septembre 2022, reprenant les caractéristiques des sites d'Aussurucq (lot 1), de Chéraute (lot 2) et l'ajout d'un nouveau lot pour la problématique d'Osserain-Rivareyte :



Les trois lots ont été attribués au cabinet SCE.

2.4.2. Systèmes d'endiguement

Alors que les Etudes de dangers réglementaires sont toujours en cours sur les systèmes d'endiguement du territoire, les crues de décembre 2021 et de janvier 2022 ont fortement dégradé les digues de Castagnède et de Sauveterre. Des VTA post crue ont été nécessaires afin d'orienter les décisions des élus du SIGOM vers les solutions les mieux adaptées :

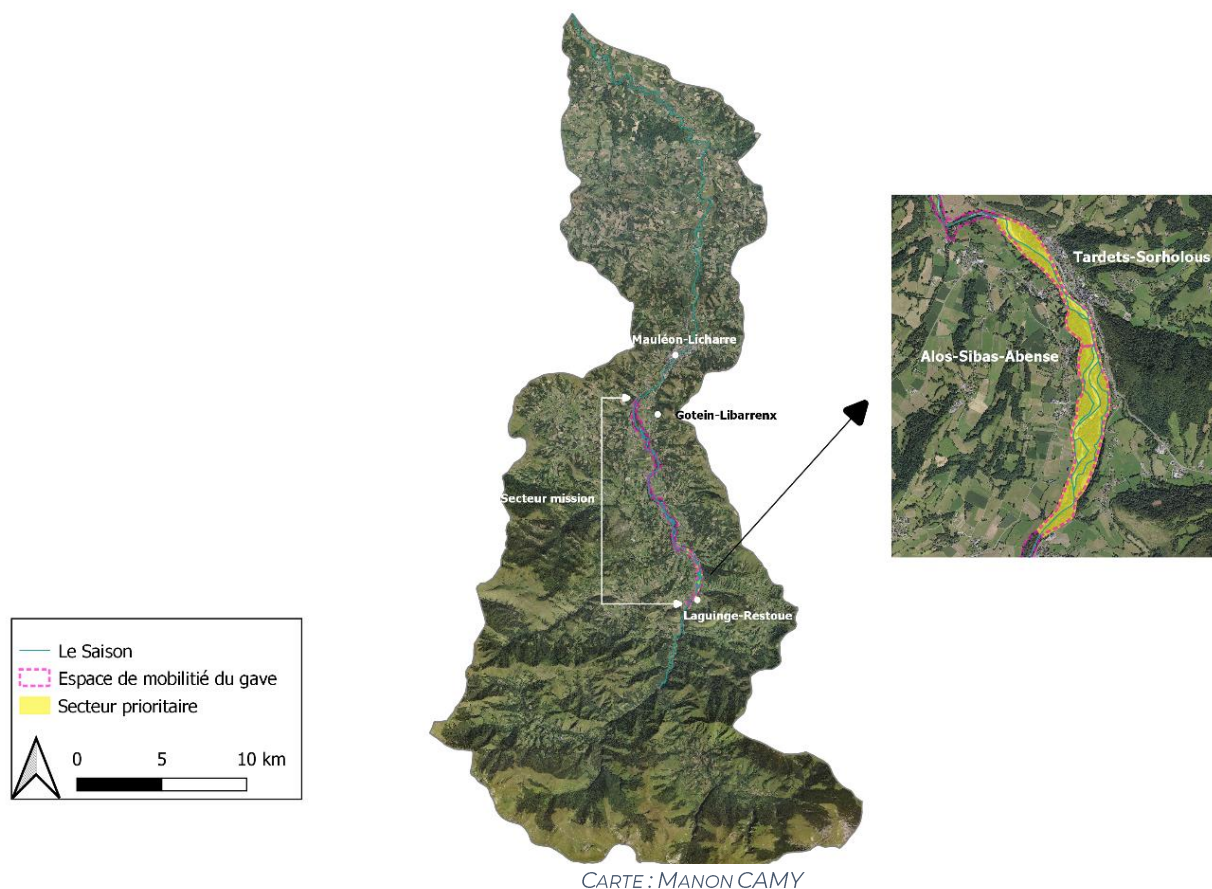
- Digue de Castagnède : fortement impactée par les crues, des travaux de restauration de l'ouvrage ont été menés en 2022
- Digue de Sauveterre : un Porté à connaissance a été déposé en avril 2022 auprès des services de l'Etat pour des travaux de confortement qui seront effectués en 2023. Parallèlement, une étude a été commanditée afin de voir les coûts et conditions du déplacement de l'enjeu (camping).
- Digue de Licq-Athérey : cet ouvrage a été moins impacté que les deux autres par les crues. De plus, son état général est moins dégradé.

2.4.3. Contrat d'apprentissage pour l'animation foncière des zones inondables

Manon CAMY, étudiante en licence professionnelle Forêt, gestion et préservation de la ressource en eau à l'Université d'Orléans, a effectué son apprentissage au sein du SIGOM, durant l'année scolaire 2021-2022, sur le thème de l'animation foncière dans les zones de Saligues.

La zone concernée se situe dans la zone de mobilité du Saison, soit de Laguinge-Restoue à Gotein-Libarrenx (voir carte ci-dessous). Ce linéaire a été retenue lors du diagnostic préalable au Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant du Saison. Il est cité dans le PPG que « les principales zones d'expansion des crues propices à leur ralentissement et à leur écrêtement se situe entre Laguinge-Restoue et Mauléon-Licharre ».

La totalité du secteur étudié représente environ 12 kilomètres, ce qui constitue un nombre conséquent de propriétaires riverains. De plus, le SIGOM dispose d'un budget alloué au foncier de 20 000 euros pour l'année 2022. Au vu de cela, il a été nécessaire de prioriser une zone. Celle-ci se situe sur les communes d'Alos-Sibas-Abense et de Tardets-Sorholous :



Après une première phase de travail cartographique et cadastral de recherche des propriétaires, 75 courriers ont été envoyés aux propriétaires (voir annexe 2), pour 112 parcelles représentant une superficie de 28,6 ha.

Près de la moitié a répondu et 1/5^{ème} des propriétaires ont répondu positivement.

Après une phase d'analyse terrain et pour des questions budgétaires et administratives, deux sites ont été retenus à ce stade sur les secteurs de Tardets et Abense-de-Haut.

Les procédures d'acquisition réalisées avec l'aide de l'APGL pour la rédaction des actes en la forme administrative sont en cours actuellement.

3. Retour sur la crue de janvier 2022



De fortes précipitations associées à un redoux et à la fonte du manteau neigeux ont eu pour conséquences des débordements sur le bassin entre le 10 et le 13 janvier 2022, un mois jour pour jour après la crue de décembre 2021. Le maire de Castagnède s'est tenu prêt à faire évacuer certaines habitations à la suite des prévisions alarmistes de la Préfecture.

Il semblerait que cet évènement ait été surestimé.

Les techniciens du SIGOM étaient mobilisés sur les digues (dispositif d'astreintes d'urgence du SIGOM). Ils ont également contrôlé les zones à risques dans la mesure du possible. Ils ont dû faire face, pendant la crue et les jours qui ont suivi, au mécontentement et aux mises en causes des riverains. Certains articles de presse sont venus raviver les débats.

Le SIGOM a dû effectuer un travail de pédagogie et d'information en organisant une conférence de presse le 20 janvier 2022, puis lors des différentes réunions qui ont suivi l'évènement. Un travail de médiation a été nécessaire afin d'apaiser les tensions entre certains acteurs.

Voici un bilan en image des crues de janvier 2022 :

Digue de Licq-Atherey	
	Légère aggravation de l'érosion constatée en décembre 2021
Tardets : secteur « Gamette »	
	Détérioration aggravée du seuil



Osserain-Rivareyte « Quartier de l'Hôpital »



Hauteur critique mais pas de lieu de vie inondé (mis à part un garage)



Digue de Sauveterre-de-Béarn



Plus hautes eaux constatées
(hors nuit)



Erosion superficielle du talus
en argile qui doit être repris et
conforté (porté à connaissance
déposé en avril 2022 pour
travaux prévus en 2023)

Digue de Castagnède



1^{er} débordement : brèche
Casamajor



PHE constaté hors nuit :

A gauche : chemin du moulin

A droite : tronçon église

Brèches importantes suite aux crues



Escos



Route arrachée suite aux crues de décembre et janvier

Déplacement de la conduite d'eau potable par la CAPB

Lancement d'une étude par le SIGOM

Gave d'Oloron aval



Maison Pedelucq (Sorde l'Abbaye)



Plaine de Cassaber

Saleys



Niveaux atteints non
préoccupants

4. Natura 2000 Le Saison

4.1. Mise en œuvre du PAEC sur le territoire

Une des actions centrales de l'année 2022 a été, la réponse, la préparation et la mise en œuvre pour la 5ème année consécutive du PAEC qui a été accepté en février 2022. Ce dispositif, piloté par le SIGOM, en co-animation avec la Chambre d'agriculture 64 sur l'ensemble du territoire et EHLC sur la partie basque, a permis de proposer aux agriculteurs éligibles des MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) sur le site du Saison.

Au total, pour cette cinquième année de contractualisation, ce sont 5 engagements qui ont été proposés aux agriculteurs et aux gestionnaires dans le cadre de ce Projet agro-environnemental (PAEC) répondant à un enjeu « Biodiversité ». Ces MAEC sont issues d'un travail de concertation animé lors de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000.

Aussi, pour parvenir à conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site N2000 Le Saison, 5 MAEC sont activées dans le cadre de ce PAEC.

⇒ **Bilan des engagements 2022**

En mars 2022, 573 courriers d'information accompagnés d'une plaquette de présentation sur les MAEC ont été envoyés par le SIGOM aux exploitants agricoles dont le siège d'exploitation ou l'une des parcelles se trouvait dans le périmètre du PAEC. Suite à cette communication, 26 agriculteurs ont contractualisé une ou plusieurs mesures.

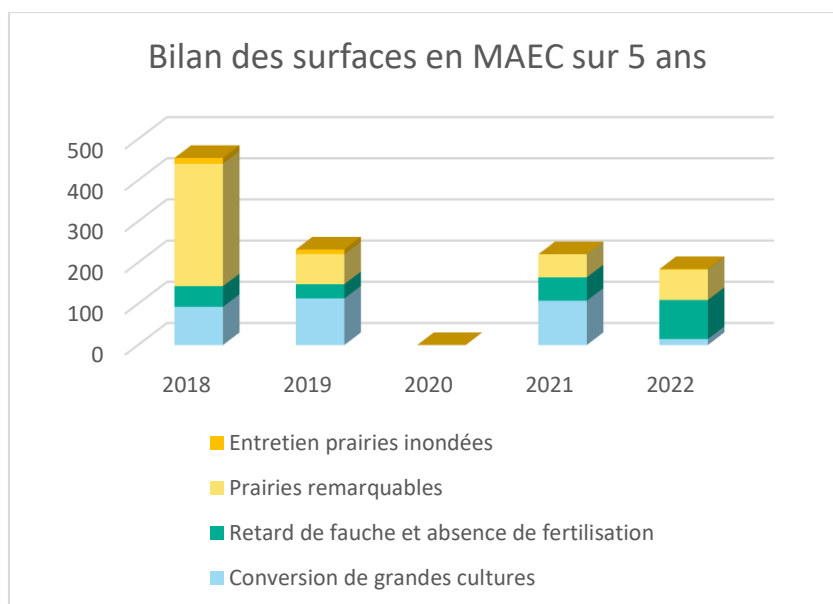
La somme des engagements attribués sur le Saison pour 2022 représente 48 230,72 € dont 32 328,25 € de nouveaux contrats et 15 902,47 € de reconductions. Notons que du fait du changement de dispositif (PAC 2023-2027), la plupart des mesures sont proposées pour une durée d'un an, ce qui n'est pas forcément attractif pour les agriculteurs qui préfèrent attendre la nouvelle campagne.

Les MAEC engagées en 2022 (pour 1 ou 5 ans)						
Code mesure	Intitulé	Montant unitaire (€/ha ou ml)	Surfaces engagées (ha ou ml)	Durée de l'engagement	Montant sur 1 an	Montant sur 5 ans
AQ_SAIS_CO01	Conversion de grandes cultures en prairies	304	14,52	5 ans	4 414,08 €	22 070,40 €
AQ_SAIS_HE01	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	198,33	97,81	1 an	18 803,67 €	
AQ_SAIS_HE02	Prairies remarquables	66,01	73,87	1 an	4 876,16 €	
AQ_SAIS_RI01	Entretien des ripisylves	1,5	1626	1 an	2 439,00 €	
AQ_SAIS_MI01	Entretien des prairies inondées	37,72	1,1	1 an	41,49 €	

L'animateur a également eu des échanges avec des agriculteurs dont les parcelles n'étaient pas éligibles ou qui ne pouvaient pas contractualiser en 2022 pour différentes raisons (non éligibles, délais passés, ...).

Rappel des chiffres depuis 2018 (1^{ère} année du PAEC) :

- Plus de **150** agriculteurs rencontrés
- **Une centaine** d'agriculteurs différents ayant contractualisés une ou plusieurs mesures
- **326 ha** de grandes cultures converties en prairies
- **42 km** de ripisylves engagées en entretien
- **Près de 500 ha** de prairies fleuries valorisées
- **235 ha** de prairies engagées en retard de fauche et sans fertilisation
- **26 ha** d'entretien de prairies inondées
- **950 000 €** attribués sur le territoire du Saison



Co-construction du PAEC NA MBI0 Montagnes du Béarn et de Pays Basque

Le Plan Stratégique National (PSN) approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne constitue le cadre d'intervention du FEADER 2023-2027 à compter du 1^{er} janvier 2023. Les MAEC (mesures 70.06 à 70.14 du PSN) sont toujours mises en œuvre dans le cadre d'un PAEC.

Un nouveau catalogue de mesures est mis en place dans le cadre de la programmation de la politique agricole commune 2023-2027.

Sur le territoire des montagnes du Béarn et du Pays basque, au cours de l'année 2022, les différentes structures impliquées dans les MAEC se sont regroupées autour d'un opérateur unique, la Chambre d'agriculture 64, qui porte le PAEC principal et les PAEC associés pour l'année 2023. Dans le cadre d'une convention avec la Chambre d'agriculture, **le SIGOM est la structures co-animatrice du PAEC NA_MBI0 sur le site Natura 2000 « Le Saison » (FR 7200790).**

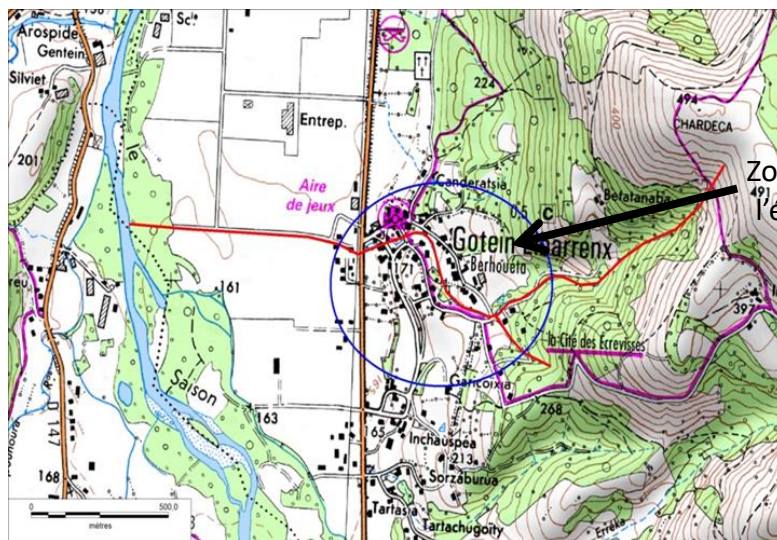
4.2. Contrat Natura 2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique »



En 2018, des inventaires sur le ruisseau de Gotein ont mis en évidence la présence d'écrevisses du Pacifique (*pacifastacus leniusculus*). Cette espèce exotique envahissante, robuste et agressive, entre en compétition directe avec les espèces autochtones. En effet, il y a encore quelques années, une astaciculture était présente sur la commune. Cette dernière est supposée être à l'origine de cette propagation. Cet élevage est aujourd'hui fermé.

Un contrat N2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique » a été déposé au printemps 2019 et accepté en juin. Un financement Etat/Europe à 100% pour un montant total de 15 000 € a été retenu.

Après consultation, la prestation a été confiée à la fédération de pêche 64.

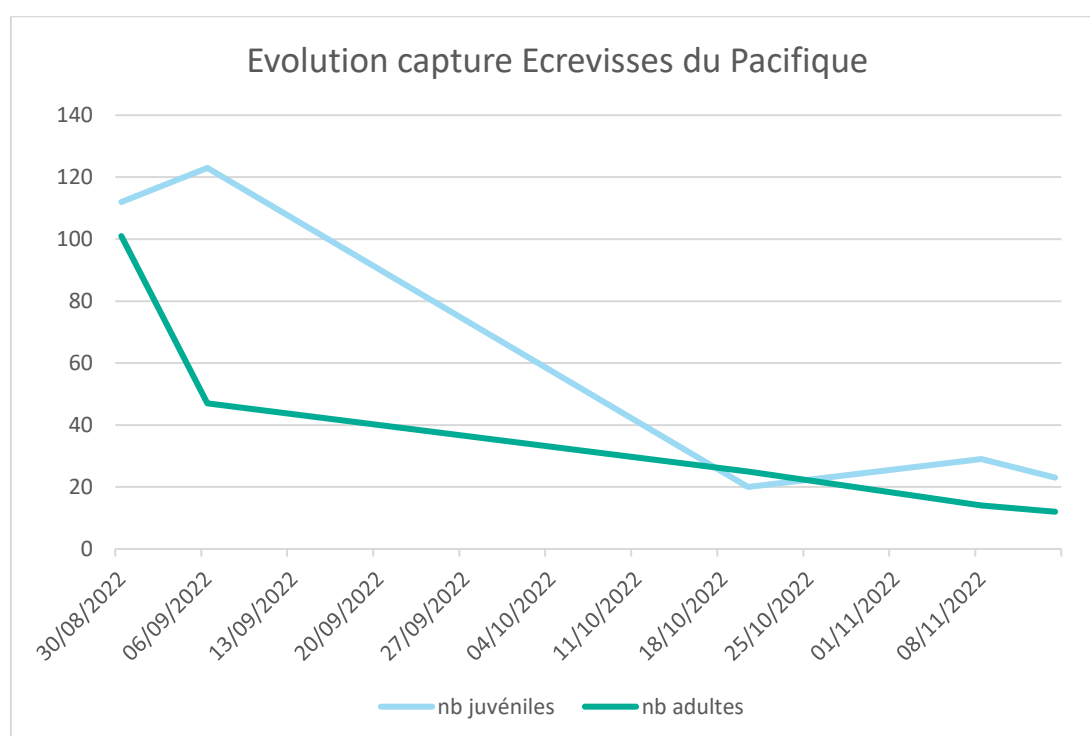


Entre 2019 et 2021, malgré la capture et la destruction de près de 900 individus, la population n'a pas entièrement été éradiquée.

C'est pourquoi il a été décidé de repartir sur une campagne de piégeage, dans le cadre d'un nouveau contrat Natura 2000 déposé par le SIGOM le 31 mai 2022 (voir contrat en annexe).

Les opérations de piégeage dans le cadre du contrat ont débuté le 30 août 2022 (la Fédération de pêche a débuté les piégeages sur fonds propres au mois de février 2022) :

Date pêche	nb juvéniles	nb adultes	total	dont femelles grainées
30/08/2022	112	101	213	
06/09/2022	123	47	170	
20/10/2022	20	25	45	
08/11/2022	29	14	43	2
14/11/2022	23	12	35	7
TOTAL	307	199	506	9



Le nombre très important d'individus capturés en août a été une réelle surprise pour les piégeurs. Si le nombre d'adultes capturés a baissé ensuite, les juvéniles restent toujours aussi nombreux aux captures de septembre.

Les piégeurs se sont aperçus que de nombreux individus se cachaient en se terrant sous les murettes d'habitations.

Après échanges avec le SIGOM, la Fédération de pêche propose de lancer en été 2023 un piégeage intensif.

4.3. Projet de création d'une exposition itinérante NATURA 2000 - kakémonos

Parmi les 32 sites terrestres du Pays Basque, 8 sont actuellement en animation :

- « Massif de la Rhune et de Choldocogagna », « Col de Lizarrieta », « La Nive », « La Nivelle », dont l'animation est portée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

- « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », dont l'animation est portée par le SIVU du Mondarrain et de l'Artzamendi et déléguée à Euskal Herriko Laborantza Ganbara
- « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » et « Montagnes des Aldudes », dont l'animation est portée par la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri
- « Le Saison », dont l'animation est portée par le SIGOM

Les structures animatrices de ces 8 sites souhaitent disposer d'une exposition commune et complète pour faire découvrir le réseau Natura 2000 et le patrimoine naturel.

Leur objectif est de mettre en valeur les richesses des sites Natura 2000 terrestres du Pays Basque, et de décrire les actions menées en matière de conservation et de préservation de la faune, de la flore et des paysages, ainsi que la gestion des territoires.

Un groupement de commande a donc été mis en place avec comme cheffe de file La Communauté d'agglomération Pays Basque, pour la réalisation de 18 Kakémonos présentant la démarche N2000, les différents sites, les milieux rencontrés et les espèces patrimoniales inféodées.

4.4. Partenariat avec le CEN NA pour les actions d'étude et de conservation du Desmans des Pyrénées

Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) est un talpidé semi-aquatique endémique des Pyrénées et des Monts Cantabriques. Retenu comme étant d'intérêt communautaire dans le DOCOB du Saison, c'est une espèce d'intérêt patrimonial fort du fait de sa rareté. En effet, outre son caractère endémique, les données fournies par le PNA Desman montrent qu'il était anciennement présent sur tout le linéaire principal du Saison mais que sa présence a fortement régressé. Ses habitats potentiels encore fréquentés sur le site sont constitués des linéaires aquatiques de taille faible à modérée, présentant des alternances de radiers et de zones calmes, favorables à ses proies rhéophiles : il s'agit essentiellement des têtes de bassin versant de Larrau et Sainte-Engrâce, jusqu'à Menditte, et d'un petit affluent, l'Aphoura. Le CEN Nouvelle Aquitaine travaille depuis 2021 sur l'amélioration des connaissances, des actions de conservation et la gestion des habitats du Desman dans le cadre de deux programmes (AAP DREAL, AMI du CD64).

Le SIGOM est partenaire de ces programmes par le biais notamment d'une convention cadre « partenariat pour l'étude de la sélection de l'habitat par les Desmans des Pyrénées année 2022 ».

Le soutien du SIGOM s'est effectué à plusieurs niveaux :

- Financier : par une aide de 4 976,40 €
- Animation : en tant qu'animateur du site N2000 le Saison, le syndicat facilite la mise en relation du porteur de projet avec les municipalités locales, et participe aux actions de terrain
 - o réunions avec les élus, les riverains
 - o installation de tunnels à fèces et de radeaux à empreintes,
 - o capture,
 - o repérage de cours d'eau...

L'opération de piégeage pour suivi télémétrique du Desman qui était prévue en septembre-octobre 2022 a été reportée d'un an par le CEN car aucune trace n'a été retrouvée sur les cours d'eau pressentis (commune de Larrau). Parallèlement, des opérations de piégeage et de destruction de l'espèce invasive Vison d'Amérique sont menées par le CEN.

5. Propositions d'actions pour 2023

Programme GEMA

- Finalisation du programme en cours : Larrau, Ordiarp et L'Hôpital-Saint-Blaise
- Dépôt d'un nouveau dossier auprès de l'agence et de la Région et lancement des travaux

Systèmes d'endiguement

- Restauration de la digue de Sauveterre et demande d'aides auprès du Fonds vert
- Acquisitions foncières de parcelles sur l'emprise des 3 digues afin de procéder à la régularisation des ouvrages : acquisitions à l'amiable et DUP si nécessaire
- Régularisation administrative des digues

Etudes

- Suite de l'étude hydraulique du Saleys : consultation restreinte de géomètres et diagnostic foncier réalisé en interne par le SIGOM afin de déterminer quel est le site le mieux approprié pour un bassin écrêteur.
- Adhésion à Vortex pour la micro-station à l'Hôpital d'Orion
- Suivi des 6 études en cours : Gotein, Chéraute, Escos, Osserain, Narp et Aussurucq
- Accompagnement des collectivités dans les démarches techniques et réglementaires

Natura 2000, acquisitions foncières et communication

- Mise en œuvre des MAEC 2023 avec le prestataire retenu (EHLG)
- Exposition itinérante des sites Natura 2000 du Pays basque
- Suivi du nouveau contrat pour l'éradication de l'Ecrevisse du Pacifique
- Participation à l'étude du CEN sur le Desman des Pyrénées et projet de neutralisation des points noirs : prospections en cours d'eau, rencontre avec les élus...
- Poursuite des démarches d'acquisition des parcelles en zones inondables à Alos et Tardets pour une superficie de 7,5 ha, et rédaction du plan de gestion et acquisition d'une parcelle de 3 ha à Abitain, site pilote gestion de prairie et replantation de haies
- Mise en place d'une convention de mise à disposition d'une prairie à titre gratuit pour pâture à un éleveur d'équins sur la parcelle C596 acquise en bordure de Gave à Abense-de-Haut en janvier 2023
- Participation à la semaine KLIMA 2023 organisée par le CAPB en octobre : le SIGOM propose d'organiser une « sortie nature » sur le sentier botanique d'Abense-de-Haut.